



Les sources de Noé

Avril 2017 Bulletin Municipal



Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) portant nouvelle organisation territoriale de la République, a entraîné en ce début d'année 2017 des modifications structurelles et de compétences que je tenais à porter à votre connaissance. Je me permets de vous expliciter mon point de vue dans ce bulletin.

Vous y trouverez également des informations sur la vie de notre commune, sur les investissements importants que nous avons réalisés en 2016 et sur ceux à venir qui ont été programmés.

Notre commune poursuit sa transition énergétique (bâtiments, réseaux électriques, borne de charge pour les véhicules électriques...) mais elle est aussi rentrée de plain-pied dans la transition numérique avec l'obtention de deux arobases (@) pour son site internet et son engagement dans la mise en œuvre de l'Open Data alors que seules étaient concernées les communes de plus de 3500 habitants.

Je souhaiterais également attirer votre attention sur le fait que par de simples petits gestes citoyens (ne pas jeter de papiers, cannettes, bouteilles... sur la voie publique), nous participons tous au maintien de la propreté de notre village. J'insisterai plus particulièrement sur les déjections canines qui agrémentent nos trottoirs. L'incivisme de quelques propriétaires de chiens induit des accidents, des odeurs, des soucis d'hygiène ainsi qu'une dégradation évidente du cadre de vie de notre village. Ce n'est plus supportable !

J'espère que ce printemps 2017 sera agrémenté de belles journées ensoleillées dont vous saurez agréablement profiter. N'oubliez pas pour autant votre devoir de citoyen.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Jean-Paul Feuillerac, votre Maire.

Informations pratiques

LES ENCOMBRANTS

- Lundi 19 Juin
- Lundi 04 septembre
- Lundi 04 décembre

Vous devez obligatoirement les déposer la veille au soir devant votre résidence.



Pour louer, acheter, échanger ou revendre tous vos objets et services entre particuliers, rendez-vous sur le site www.allovoisins.com

Vous y trouverez toutes les offres sur Noé et ses alentours.

Pour prendre rendez-vous avec vos conseillers départementaux - Maryse Vézat-Baronia et Sébastien Vincini, appelez le 05 34 33 14 04 (tableau des permanences disponibles sur le site internet de la mairie)

Pour être informé de toutes les animations culturelles de notre territoire, le Pays du Sud Toulousain, consultez le site www.culturesudtoulousain.fr

Elections présidentielles :

1er tour : dimanche 23 avril 2017
2ème tour : dimanche 7 mai 2017

Elections législatives :

1er tour : dimanche 11 juin 2017
2ème tour : dimanche 18 juin 2017

Depuis le 1er mars, les demandes de Carte Nationale d'Identité, toute comme celles de passeport, devront se faire dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (collecte sécurisée des empruntes numérisées). Pour la commune de Noé, les mairies les plus proches sont celles de Carbonne et de Muret.

Les festivités à venir

Retrouvez le programme détaillé sur le site internet de la ville de Noé : www.mairie-noe.fr

- 30 avril Foire de printemps et vide grenier
- 20 mai Fête du sport - organisée par le CMJ
- 09 juin Marché nocturne du terroir
- 24 juin Feu de la Saint-Jean
- 7-9 juillet Fête locale
- 9 septembre Forum des associations
- 17 septembre Journée du patrimoine
- 24 septembre Course à pied La Noémienne 3^{ème} édition
- 31 octobre Fête d'Halloween organisée par le CMJ
- 11 novembre Foire de la Saint-Martin et vide-grenier
- 3 décembre Concert de la chorale de Noé
- 10 décembre Marché de Noé

La vie de la commune

Ces derniers mois ont été rythmés par des manifestations qui ont animé notre village : course la Noémienne pour sa 2ème édition, fête du patrimoine, fête d'Halloween, foire de la Saint martin, marché de Noël, concert à l'église de Noé, repas des Aînés...



Ne manquez pas les événements à venir : la foire du printemps, la fête du sport, et le marché nocturne du terroir. La commission des fêtes remercie tous les bénévoles qui participent à l'organisation et à l'encadrement de ces manifestations. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

La commission des fêtes de Noé organise le **vendredi 9 juin**, de 18h30 à 23h00, le **marché nocturne du terroir et de l'artisanat**. Cette animation sera un moment convivial où vous pourrez déambuler au fil des étals mais aussi savourer, entre amis ou en famille, les mets proposés (possibilité de grillades sur place, grandes tablées...)

Le CMJ : de jeunes conseillers investis...

Nos jeunes conseillers municipaux n'ont pas chômé depuis la prise de leurs fonctions. Ils se retrouvent à la mairie de Noé, dans la salle du conseil municipal presque tous les deux mois pour organiser des manifestations, suggérer des améliorations pour la vie de notre commune, donner leur avis sur des projets ... Ainsi durant leur première année de mandat, ils ont proposé et organisé deux nouveaux événements : la fête du sport et la fête d'Halloween qui furent de véritables succès. Ces deux manifestations sont reconduites cette année et leur organisation améliorée. Nos jeunes ont su faire le bilan et en tirer des conséquences. Un grand merci à toutes les associations sportives pour leur participation et implication.

Ils ont également donné leur avis sur le projet de rénovation de l'aire de jeux du parc Saint Marie qui a été refaite et sur les nouveaux jeux qui seront installés à l'école maternelle. Ils ont participé au projet de création d'un city Park sur la commune. Ils seront amenés à y retravailler cette année afin de finaliser ce projet. Une nouvelle manifestation sur le thème de l'environnement est à l'étude. Les jeunes conseillers ont également choisi de soutenir l'association DASSOS qui a pour but de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer et les spondylarthropathies.

Journées Energie Habitat : Rendez-vous à Noé le samedi 22 avril

Que vous soyez propriétaire, locataire ou bailleur, venez vous renseigner sur la rénovation énergétique !

La Journée Energie Habitat, c'est l'occasion de bénéficier d'informations gratuites et indépendantes sur la rénovation énergétique et les aides financières. Vous pourrez rencontrer tous les acteurs de la rénovation notamment des conseillers info énergie, des conseillers spécialisés en financement, mais aussi des artisans RGE1 partenaires du programme Objectif Reno, service public développé par le Pays du Sud Toulousain. Dans le cadre de cet événement exceptionnel, le Pays Sud Toulousain organise une opération de thermographie, si les conditions climatiques le permettent, sur une zone ciblée de la commune. Les habitants concernés pourront récupérer les clichés de leur logement lors de la Journée Energie Habitat ou plus tard si celle-ci était reportée.

Le Pays Sud Toulousain vous donne rendez-vous à Noé le samedi 22 avril de 9h à 16h.

Pour plus d'informations : 05.61.97.34.20
infoenergie-sudtoulousain@orange.fr - www.objectifreno.fr

Reconnu Garant de l'Environnement

Les personnes concernées ont reçu un courrier de la Mairie pour les informer de la tenue de cette opération de thermographie.



Une borne de recharge pour les véhicules électriques bientôt sur votre commune

Prochainement, une borne de recharge électrique pour véhicules électriques sera mise en service, sur le parking de la salle polyvalente.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne, garant du service public de distribution de l'électricité et de l'éclairage public, mène également des actions en faveur de la transition énergétique. Ainsi il encourage le développement des véhicules électriques afin de lutter contre la pollution et réduire la dépendance aux hydrocarbures.

Le conseil municipal a décidé de contribuer au maillage du territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques en déposant une demande auprès du SDEHG afin d'installer sur la commune une station de recharge des véhicules électriques. Grâce aux concours financiers de l'État (ADEME 50) et du SDEHG (35%), la commune prend à sa charge à peu près 15% du coût de l'installation de la borne (soit environ 1700 €). La borne sera installée sur le parking situé derrière la salle polyvalente afin d'en faciliter l'accès.

Roulez électrique
en Haute-Garonne

100
bornes de recharge
à la fin 2018



Le SDEHG favorise l'éco-mobilité en déployant un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Haute-Garonne.



La médiathèque de Noé : un lieu de culture, d'animations, de convivialité

La médiathèque de Noé est un véritable succès. Plus de 500 adhérents empruntent régulièrement des ouvrages, CD, DVD, BD... Toutes les classes des écoles maternelle et primaire sont accueillies pour des ateliers thématiques proposés par Laetitia et Fabienne.

La commune fournit un effort important pour l'acquisition du fond : près de 12 000 euros en 2016 et un budget de 9000 € en 2017. Bien sûr, la médiathèque départementale continue à prêter près de 6000 ouvrages en complément des acquisitions. Mais la médiathèque n'est pas seulement un lieu pour emprunter des ouvrages... la volonté de la commune est qu'elle soit aussi un lieu de convivialité, d'animations et d'échanges pour les petits et les plus grands. Aussi, tous les ans, une politique d'animations est définie en collaboration avec Laetitia et Fabienne, et un budget est alloué par la commune pour sa programmation tout au long de l'année. Ces animations sont toujours gratuites, ouvertes aux adhérents et parfois sur inscription. Ainsi, la médiathèque vous propose des expositions : l'exposition PLUME ET COMPAGNIE, interactive et sonore, pour faire découvrir le peuple du ciel a été un véritable succès. À venir, une exposition sur la bande dessinée du 10 avril au 24 mai, conçue et réalisée par le dessinateur Jean Yves Duhoo, mais aussi une exposition « Mécano » au mois d'octobre qui séduira les grands comme les petits avec des ateliers pour les enfants.

Des lectures pour les tous petits (Racontine et Compagnie), pour les plus grands, et parfois en langues étrangères mais aussi des ateliers d'activités, de discussion (un samedi par mois, animés par Christian Belbèze), des conférences, cafés littéraires... sont proposés régulièrement.

Une rencontres avec un illustrateur de BD, une conférence sur le mode de communication des chiens, un concert de musique par Francisco Goncalves, guitariste, accompagnés de deux musiciens, sont prévus ce printemps.

Dans le cadre du festival italien de Muret, la médiathèque vous proposera « la semaine italienne » du 18 au 22 avril, avec des animations, des lectures en italien, des dégustations...

Toutes les animations sont à découvrir sur le site de la médiathèque : www.mediathèque.mairie-noe.fr. Vous pourrez y découvrir également le catalogue de tous les documents proposés, réserver vos livres, DVD, CD, accéder à l'offre numérique de la médiathèque départementale...



Réalisations et projets en cours

Des médecins bien installés dans un nouveau groupe médical construit par la commune

Pour répondre à la demande des médecins qui souhaitent s'installer dans un nouveau local plus fonctionnel, mieux aménagé, la commune a construit un groupe médical qui leur est loué. Le projet a été mené en concertation avec les médecins et marque la volonté du conseil municipal de maintenir des médecins sur la commune.



Un nouveau restaurant scolaire pour les enfants de Noé

C'est à la rentrée des vacances de Noël que les enfants ont pu découvrir le nouveau restaurant scolaire avec son architecture moderne et son toit végétalisé. Il permet d'accueillir les enfants de l'école maternelle et primaire, dans un espace convivial et dans de meilleures conditions avec une ambiance sonore apaisée, car nous avons mis l'accent sur des matériaux qui piègent le bruit. Ils sont répartis dans deux salles distinctes très lumineuses. Chaque jour ce n'est pas moins de 90 élèves de maternelle et 150 élèves de primaire qui prennent leurs repas. Les cuisines répondent aux normes d'hygiène actuelle, très contraignantes, mais le personnel a su s'adapter rapidement à ce nouveau mode de fonctionnement. Nous souhaitons à tous nos petits Noémiens de prendre plaisir à se retrouver à la cantine.

Columbarium et jardin du souvenir

À l'automne, un columbarium et un jardin du souvenir ont été construits au cimetière de la commune. Ils sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des urnes funéraires ou de répandre les cendres de leurs défunts dans le jardin du souvenir. Le règlement du columbarium, du jardin du souvenir et la grille tarifaire, sont disponibles à la mairie.



En bref :

- Un City Park, qui se situera derrière la salle polyvalente, sera construit cette année. La commune a obtenu une subvention de la CAF à hauteur de 50 % du montant total de l'équipement. Le marché public pour la construction de cette infrastructure sera lancé courant avril.
- Des travaux de rénovations énergétiques auront lieu sur les bâtiments de l'école maternelle, la maison des Aînés et le bâtiment Sainte Marie où est installé le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement).
- Dans le cadre de la transition énergétique, l'extension et la rénovation de l'éclairage public sont rentrées dans l'aire de la LED suivant le tryptique coûts/investissements/économies. Les économies réalisées sur la consommation électrique de l'éclairage public (près de 40 000 € par an) compenseront le coût de remplacement des lampes.
- L'effacement du réseau électrique dans le centre bourg sera poursuivi.
- La transformation de la ferme de Faugères en un Tiers-lieux destiné à des candidats en télétravail est à l'étude. Ce projet s'inscrit dans la politique du Pays du Sud Toulousain (<http://payssudtoulousain.fr>) qui vise à faciliter sur le territoire le développement du télétravail. Ce type de projet est largement subventionné par le TEPCV (Territoire à Energie Positive par la croissance verte) et le LEADER (Europe).
- Une réflexion a été initiée par un groupe de travail pour l'amélioration de la circulation et de la sécurisation de la route de Toulouse.
- En concertation avec la communauté des communes du Volvestre qui a la compétence de la gestion des déchets, de nouveaux récup-verre ont été installés sur la commune face à la pharmacie, Chemin des Enclos, au centre de loisirs (CLSH). Vous trouverez la carte de l'implantation de tous les récup-verre sur le site internet de la commune.



Noé et la transition numérique

Afin de suivre et même de devancer le mouvement lancé par l'état il y a 3 ans, Noé s'est engagé dans la modernisation de l'information via le numérique. Ainsi, en 2015, Noé a rejoint l'association « Villes internet » afin de partager et échanger avec d'autres collectivités en ayant pour objectif d'améliorer sa communication numérique. Le site internet www.mairie-noe.fr s'est ainsi étoffé, remis à jour. La ville de Noé est également présente sur les réseaux sociaux comme Facebook, twitter, Flickr. Toutes ces actions ont eu pour conséquence la remise du label villages internet en 2016 lors d'une cérémonie à Montrouge présidée par Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au numérique.

La transition numérique se caractérise également par le développement de l'Open Data. Qu'est-ce que l'Open Data ? C'est une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers. Ainsi toutes les collectivités de plus de 3500 habitants sont obligées de publier leurs données (Loi NOTRe).

Bien que non concernée par cette obligation, Noé s'est lancée dans l'Open Data sur demande du Préfet de Région. Noé est donc la seule commune de moins de 3500 habitants participant à ce projet en tant que commune test.

A ce titre, notre commune est depuis Septembre invitée à s'exprimer et intervenir dans des réunions ou colloques où elle fait figure de petit poucet face à des collectivités bien plus importantes. Ainsi, en Septembre, Noé est intervenue lors d'une conférence au Quai des savoirs de Toulouse aux côtés de Montpellier et du Grand Toulouse. En Octobre, c'est à la Préfecture de Région que Noé a pu donner son point de vue sur l'Open Data.

Enfin, plus récemment, Noé était invitée à l'Elysée aux côtés de 10 autres communes (bien plus importantes) afin de s'exprimer à nouveau sur l'Open Data. Depuis le début de cette année, vous trouvez sur le site de la mairie un menu Open Data où vous pouvez consulter l'ensemble des données publiques diffusées (Damien Jeanne).

Participation de la commune de Noé à l'Elysée pour présenter son projet Open Data

Le site de Noé a été distingué en obtenant deux arobases (@)



Côté pratique

Plantez des haies champêtres pour favoriser la biodiversité

Face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, l'arbre et la haie champêtre sont aujourd'hui la réponse à de nombreux enjeux écologiques dans les territoires. Action sur le micro-climat, modération des températures et protection contre le vent ; diminution de l'érosion avec le maintien du sol et la régulation des écoulements d'eau ; restauration des paysages, accueil de la faune et de la flore ; ou encore filtration des substances polluantes....

Citoyens, collectivités, entreprises, agriculteurs... peuvent jouer un rôle important pour contribuer à la préservation de notre environnement.

Dans votre jardin, au potager, près du verger ou dans les espaces verts communaux, il est intéressant d'utiliser des arbres et des arbustes de pays. La haie champêtre est un milieu riche à forte valeur écologique.

Elle joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité : l'accueil des auxiliaires de cultures et des pollinisateurs, l'apport de matières organiques...

Connaissez-vous le cornouiller sanguin, la viome lantane, le troène des bois, l'érable champêtre ou l'alisier torminal... autant d'arbustes et d'arbres de pays qui s'adaptent parfaitement à nos sols et qui formeront rapidement une haie champêtre et variée. Rustiques, adaptées au sol et au climat, peu gourmandes en eau, les essences locales demandent très peu d'entretien et offrent des sources de pollens, de nectars et de petits fruits variés tout au long des saisons. De plus, les arbres et arbustes de pays aménagent votre jardin tout en préservant l'identité du paysage local. **Pour plus d'informations : Arbres et Paysages d'Autun - Tél : 05 34 66 42 13 Site internet : arbresetpaysagesdautun.fr**

Communauté des communes

Depuis le 1er janvier 2017, en Volvestre, l'avenir s'inscrit ensemble

Une nouvelle intercommunalité issue de la fusion des communautés des communes Garonne-Louge et Volvestre est née au 1er janvier 2017.

La nouvelle communauté des communes a conservé l'appellation de Volvestre par souci de simplicité et d'économies et parce que le Volvestre constitue le socle de notre identité commune. Elle regroupe 32 communes pour un nombre total de près de 30 000 habitants.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), dont l'application a conduit à la disparition de notre communauté des communes Garonne-Louge, prévoit que les compétences doivent être harmonisées dans un délai d'un ou deux ans. Cela signifie que le conseil communautaire devra se prononcer pour généraliser certaines compétences héritées des communautés fusionnées ou au contraire, en restituer certaines aux communes. Par exemple, la gestion des équipements sportifs du collège, la compétence CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) ne sont pas des compétences partagées.

« Le conseil communautaire, présidé par M. Denis Turrel, devra également procéder à l'harmonisation des régimes fiscaux de deux anciennes communautés afin de réaliser une unification des taux d'imposition intercommunaux sur différentes taxes : cotisation foncière des entreprises, taxes foncières et d'habitation, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui n'existait pas sur l'intercommunalité Garonne-Louge.

Un engagement a été pris par l'ensemble des élus de la nouvelle communauté, d'éviter d'accroître la pression fiscale.

A l'heure des Métropoles, concomitamment avec le PETR (Pôle d'Equilibre du Territoire Rural) la construction de cette nouvelle entité devrait être un atout pour faire face aux enjeux de demain.

Nous poursuivrons ensemble, l'engagement de nos 32 communes en faveur d'un développement équilibré et solidaire du territoire, d'un service public de qualité accessible à tous et de l'éducation des plus jeunes.»

Extrait de la lettre publiée par Messieurs Patrick Lemasle, ex-président de la C.C. du Volvestre et Patrick Massarrutto, ex-président de la C.C. Garonne Louge.)

Les compétences actuelles de la nouvelle communauté des communes sont les suivantes :

Les compétences obligatoires

- Le développement économique et politique du tourisme (nouvelle compétence)
- L'aménagement de l'espace communautaire
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques (nouvelle compétence)

Les compétences optionnelles

- La politique de l'habitat et du cadre de vie
- La protection et mise en valeur de l'Environnement dont la Collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés
- La création et l'aménagement de la voirie

Les compétences supplémentaires

- Aménagement numérique du territoire
- Les actions en faveur de la petite enfance - crèches et RAM (Réseau assistantes maternelles)
- Le ramassage et la mise en fourrière des animaux errants

Vous trouverez sur le site de C.C. du Volvestre <http://www.cc-volvestre.fr/>, une description de ces différentes compétences.

Pour contacter la Communauté des Communes du Volvestre :

CC Volvestre - Avenue de Toulouse 31390 Carbonne Tél. : (+33) 05 61 90 80 70 Fax : (+33) 05 61 87 96 82)

La fusion des deux communautés de communes s'est traduite par l'élection de nouveaux délégués communautaires. Ainsi, la commune de Noé est représentée par 4 délégués communautaires dont un poste de vice-présidence, au sein des instances de la nouvelle communauté.

Nos délégués :

- Madame Sandrine RIANDE, 4^{ème} Vice-Présidente déléguée à la politique locale du commerce
- Monsieur Max CAZARRE, conseiller-délégué avec délégation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain (PETR) - Vice président en charge du transport, de la mobilité rurale et du numérique au PETR du Pays du Sud Toulousain
- Monsieur Jean Paul FEUILLERAC, délégué communautaire
- Monsieur Stéphane BAROUSSE, délégué communautaire et suppléant au PETR du Pays du Sud Toulousain

Nos Délégués communautaires s'engagent à être attentifs à la préservation des intérêts de notre commune.

La loi NOTRe et la disparition programmée des communes et syndicats intercommunaux

Depuis plus de soixante ans, les dirigeants de la France ont légiféré pour diminuer le nombre de communes en France. Jusqu'à ces dernières années, l'accord des communes restait primordial et leur existence propre était de la responsabilité des élus communaux.

Ces cinq dernières années la baisse des dotations d'État aux Communes, les lois NOTRe, du 07 août 2015 portant réforme territoriale, Macron, ont changé la donne.

La loi NOTRe en supprimant les Intercommunalités de moins de 15 000 habitants, les petits Syndicats d'assainissement, en transférant les compétences communales (eau, assainissement, développement économique), à de grosses structures a engagé la fin des communes, des Élus de proximité à la disposition de la population.

Priver la Collectivité de ses ressources, de ses moyens de développement est le meilleur moyen pour la faire disparaître.

Notre Syndicat d'assainissement, géré depuis 2014 par les élus de LONGAGES, a ainsi disparu, absorbé par décision préfectorale le 1er janvier 2017 par le Syndicat de la Saudrune.

Pendant vingt ans où les Élus de NOÉ ont géré ce Syndicat, nous avons toujours minimisé les dépenses pour que les abonnés bénéficient de prix attractifs, (sans indemnités de fonction aux Élus, sans location de bâtiments), bien inférieurs à d'autres Collectivités.

Nous nous sommes battus pour sortir du Syndicat avant le 1er janvier 2017 mais les Élus de LONGAGES et CAPENS s'y sont opposés alors que cela était possible.

À ce jour, nous appartenons au Syndicat Saudrune Ariège qui va facturer en 2017 les redevances 2015-2016 que les Élus gestionnaires du Syndicat Intercommunal d'Assainissement CAPENS LONGAGES NOÉ (SIACLN) ont été incapables de facturer en 2016, ainsi que les redevances 2016-2017.

D'ores et déjà les prix vont varier peu en 2017 mais ensuite il faudra «mutualiser». Ceux qui auront bien géré leur Collectivité paieront pour les autres.

Dès le 1er janvier 2017 la Taxe de Raccordement à l'égout (TRE) de 3 500 € minimum va se cumuler avec le coût réel du branchement ce qui n'existait pas auparavant.

Ces modifications apportées par la loi NOTRe, qui vont vous toucher demain, m'ont semblé devoir vous être communiquées.

La Commune de NOÉ est pour continuer d'exister, avec toutes les compétences qu'elle ne souhaite pas elle-même transférer et se battra pour garder ses services eau potable, de développement économique ..

Jean-Paul FEUILLERAC

Ah l'eau !

De nombreux concitoyens se posent légitimement des interrogations sur les états quantitatif et qualitatif de l'eau qui coule de nos robinets. L'eau distribuée par la régie municipale est issue de la nappe phréatique réalimentée selon les besoins et les saisons par puisage en Garonne.

Après filtration et chloration automatique le précieux liquide est stocké dans deux réservoirs (100 et 500 m³) pour assurer la pression nécessaire de distribution par un réseau de canalisations de l'ordre de trente-cinq kilomètres tous diamètres confondus. Ces équipements de qualité sont régulièrement vérifiés, entretenus et changés autant que de besoin. Et la potabilité ? Il est bien évident qu'une vigilance sanitaire rigoureuse de tous les instants s'impose et pour ce faire les contrôles mensuels sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau après prélèvements aléatoires sur le réseau. Les résultats d'analyse communiqués sont affichés réglementairement et consultables en mairie. Dernière petite information d'ordre économique: l'eau "de Noé" coûte (hors assainissement) deux cent cinquante fois moins qu'une eau dite "de source" présentant sensiblement des caractéristiques semblables.

Vous pouvez obtenir des informations sur la qualité de l'eau dans votre ville en consultant le site Internet du ministère en charge de la santé.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Alain Marek

Les finances de la commune

Exécution du Budget 2016- Vue d'ensemble

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 748 397,54 €	1 993 300,42 €	244 902,88 €
	Section d'investissement	1 987 290,80 €	1 355 239,78 €	- 632 051,02 €
	Total des réalisations	3 735 688,34 €	3 348 540,20 €	- 387 148,14 €

		Investissement	Fonctionnement	
Report de l'exercice 2015	Report de la section de fonctionnement (excédent)	617 555,69 €	1 152 537,10 €	1 770 092,79 €
	Report de la section d'investissement (déficit)			
Résultats cumulés	Total des réalisations + reports	3 735 688,34 €	4 501 077,30 €	1 382 944,65 €

Le résultat de l'exécution du budget 2016 est négatif : - 387 148,14 €. Cette situation s'explique par le solde déficitaire de la section d'investissement - 632 051,02 € en raison de l'importance des investissements qui ont été réalisés par la commune cette année (presque 2 millions d'euros : restaurant scolaire, groupe médical, jeux du Parc Saint Marie, Columbarium et Jardin du souvenir... pour les principaux). Les subventions accordées par l'Etat pour la construction de restaurant scolaire n'ont pas encore été toutes perçues par la commune.

Une partie du coût des investissements, de plus en plus importante, reste à la charge de la commune (à peu près 50 %) et doit être financée soit par l'Epargne Nette soit par l'emprunt.

Le solde de la section de fonctionnement est positif + 244 902,88 € ce qui montre une bonne maîtrise des dépenses courantes de la commune.

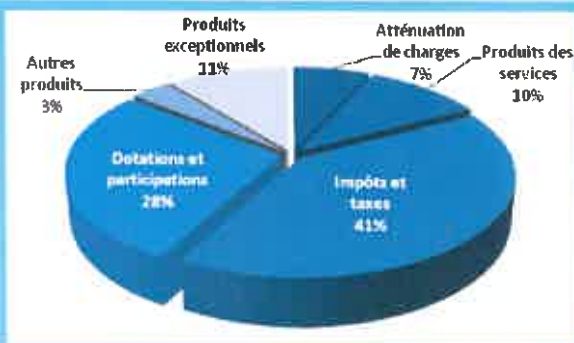
Compte tenu des taux d'intérêt très bas, la commune avait contracté un emprunt de 1,5 millions d'euros en 2015 pour financer les investissements à venir (restaurant scolaire, rénovation énergétique de certains bâtiments communaux).

Le déficit de la section d'investissement doit obligatoirement être couvert par un excédent de la section de fonctionnement. Contrairement à l'Etat, une commune ne peut pas présenter un budget en déficit.

L'excédent de + 1 382 944,65 €, représentatif d'une part de notre capacité d'autofinancement, permettra de financer une partie des investissements futurs dont la rénovation énergétique et la mise aux normes en matière d'accessibilité de certains bâtiments communaux.

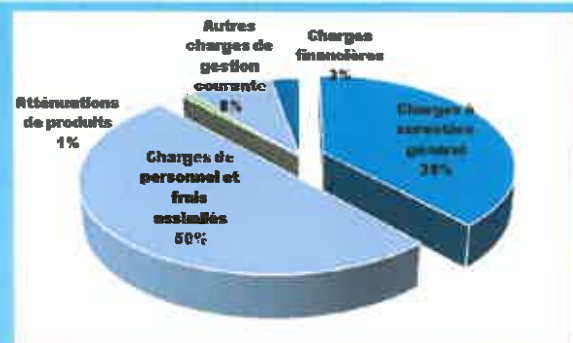
Vous trouverez une présentation plus complète du compte administratif sur le site internet de la mairie.

Répartition des principales recettes de fonctionnement 2016



Les recettes de fonctionnement proviennent pour 41 % des impôts locaux et taxes (42,5 % en 2014) et des dotations et participations de l'Etat à hauteur de 28 % (37,7 % en 2014). Ce dernier chiffre traduit la baisse de l'engagement financier de l'Etat vis-à-vis des communes.

Répartition des principales charges de fonctionnement



Les charges de personnel et frais assimilés représentent 50% des dépenses de fonctionnement et 41% après atténuation de charges c'est-à-dire les remboursements effectués par l'Etat pour les emplois aidés. Ce dernier ratio doit être compris entre 35 et 50 %. Notre commune emploie près de 27 personnes équivalent temps plein dont près de 16 personnes aux écoles.